

MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE #2019-02-0003

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Me Jean-François Grandmont, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de Bolton-Ouest le 1^{er} avril 2019 à 19h30 au 9, chemin Town Hall à Bolton-Ouest.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante : #2019-02-0003.

Nature et effets de la demande #2019-02-0003 :

Régulariser une remise dérogatoire, rénovée en 2017, tel que montré au plan comparatif de l'ancienne et nouvelle remise produit par Robert Touchette, arpenteur-géomètre et daté du 19 janvier 2019, en réduisant la marge de recule latérale ainsi que la marge de recule arrière, soit à 1,22 mètre (latérale) et à 2,78 mètres (arrière). La norme actuelle pour les dispositions relatives aux marges des bâtiments accessoires à un usage résidentiel dans la zone AF-3 est de 1,50 mètre (latérale) et 25 mètres (arrière), tel que stipulé dans la grille d'usage (annexe C) du Règlement sur le zonage #264-2008.

Identification du site concerné : L'emplacement visé par la présente demande est situé au 23, chemin Quilliams à Bolton-Ouest, sur le lot numéro 5 664 385 du cadastre du Québec (matricule : 8618-51-0093).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

Donné à Bolton-Ouest, ce 15 mars 2019.

Me Jean-François Grandmont, OMA
Directeur général et secrétaire-trésorier